

Madame, Monsieur,

La Carte Scolaire Bus (CSB) permet d'effectuer un aller-retour unique quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire de l'élève sur une ligne régulière de bus (origine -destination déterminée pour l'année scolaire en vigueur).

La carte est utilisable uniquement sur la ligne de bus, choisie par la famille, reliant le domicile de l'élève à son établissement scolaire et, pour 1 seul aller-retour par jour scolaire. La carte n'est pas valable pendant le week-end, les petites et grandes vacances scolaires.

Les conditions d'attribution sont imposées par Île De France Mobilités (IDF Mobilités) et par le Conseil Départemental de l'Essonne (CD91)

Voici les conditions d'attribution pour bénéficier d'une CSB valable du **01/09/2022 au 08/07/2023**

A. Conditions Générales d'Île De France Mobilités :

1. Être scolarisé dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat du 1er ou 2ème degré, ou dans une Classe Préparatoire à l'Apprentissage (la liste des établissements est fournie par IDF Mobilités)
2. Avoir moins de 21 ans au 1^{er} septembre de l'année de souscription
3. Résider en Ile-de-France
4. Être externe ou demi-pensionnaire
5. Être scolarisé à plus de 3 km de son domicile. *La gestion du kilométrage est contrôlée par IDF Mobilités. La distance calculée correspond au trajet le plus court, effectué à pied, entre l'adresse de l'élève et celle de l'établissement scolaire.*
6. Faire une correspondance maximum

B. Conditions Particulières pour le département de l'Essonne (CD 91)

1. Refus de délivrance de la CSB pour les enfants des écoles maternelles, des écoles primaires et des lycées.
2. La subvention est accordée pour les parcours en bus jusqu'à 4 sections (10 km maximum).

COMMENT PREPARER VOTRE DOSSIER ?

1. POUR UN RENOUVELLEMENT DE CARTE SCOLAIRE BUS

(Sans changement d'adresse de domicile et d'établissement scolaire)

Veillez envoyer votre demande par **mail** en précisant le nom et prénom de l'enfant integration.rdsaclay@ratpdev.com et envoyer un **chèque** en respectant les informations suivantes :

- Ordre : RD SACLAY
- Montant : reportez-vous au tableau des tarifs plus bas
- Adresse : RD SACLAY, 21 rue Jean Rostand 91400 ORSAY

Un mail vous sera envoyé dès le traitement du dossier. Vous recevrez à votre domicile la carte scolaire bus avant la rentrée scolaire.

Nouveauté 2022 pour les renouvellements :

- Le tampon de l'établissement scolaire n'est plus nécessaire dans le cadre des renouvellements de dossiers
- Plus de photo d'identité ni d'enveloppe timbrée à fournir

2. POUR UNE NOUVELLE DEMANDE DE CARTE SCOLAIRE BUS

Veillez envoyer le **formulaire de demande Optile complété** avec le cachet de l'établissement scolaire à l'adresse suivante ainsi qu'**un chèque** pour le règlement :

- Ordre : RD SACLAY
- Montant : reportez-vous au tableau des tarifs plus bas
- Adresse : RD SACLAY, 21 rue Jean Rostand 91400 ORSAY

3. TARIFS (inclus la subvention du conseil départemental du 91)

	Collégien régime normal	Collégien boursier
	Part Parentale (Frais de dossier compris – 12€)	Part Parentale (Frais de dossier compris – 12€)
Tarif Annuel en vigueur	110€	38€
Paiement en 2 fois possible (1 ^{er} encaissement en septembre 2022 et le 2 ^{ème} en janvier 2023)	55 €	19€

Rappel : Pour un trajet supérieur à 4 sections (soit plus de 10 km), l'élève n'a pas droit à la subvention départementale. Il est donc recommandé de souscrire un abonnement Imagin'R.

4. PERTE OU VOL :

En cas de perte ou vol du coupon ou de la carte, une nouvelle carte pourra être établie (3 fois maximum) moyennant la somme forfaitaire de 18€.

Equipe Marketing et Expérience Clients

RD SACLAY

Tel : 0 806 079 231 (Du lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 13h30-17h00)